



## CDA MEUSE

**Réunion du bureau du vendredi 21/04/2023 à 18h15**

<b>Président</b>	HOFFMANN Christian
<b>Secrétaire</b>	BOESCH Frédéric
<b>Membres présents</b>	DESCHAMPS Bernard (Vice-président / Désignateur), HUTIN Stéphane (Représentant des arbitres au CD du DMF), WITTMANN Aurélien

### **Ouverture de séance :**

HOFFMANN Christian remercie les membres présents et énumère l'ordre du jour :

- 1- Courriers et informations diverses
- 2- Assemblée générale de fin de saison
- 3- Coupes Meuse
- 4- Observations et montées/descentes
- 5- Étude de dossiers disciplinaires
- 6- Questions et informations diverses

-----

### **1) Courriers et informations diverses**

- La CDA prend connaissance du courriel de Sébastien FURNON du 17/04/2023 se portant volontaire pour intégrer le bureau de la CDA, notamment en charge des désignations. La CDA répondra, par le biais de son Président, directement à l'intéressé.

- Certains arbitres de district déplorent du retard de paiement quand ils officient à domicile (niveau District) pour le club FC VERDUN-BELLEVILLE GAND VERDUN (Président souhaitait indemniser par virement bancaire). La CDA a relayé les doléances au District qui a écrit audit club. L'UNAF 55, également avisée, a elle aussi écrit au District 55.

- La CDA rappelle que le désignateur peut être amené à désigner des arbitres « Ligue » volontaires sur des rencontres de District (championnat ou Coupes Meuse).

- La CDA rappelle le 6ème point évoqué par la Commission départementale d'application du statut de l'arbitrage réunie le 28/03/2023 :



## CDA MEUSE

### **6/ Nombre de rencontres à diriger par les arbitres (article 34)**

1. Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité Directeur de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires. En conséquence, ce nombre est fixé à :

- 18 pour un arbitre senior,
- 10 pour un arbitre jeune,
- 10 pour un arbitre / joueur,
- 5 pour un arbitre stagiaire,
- 5 pour un arbitre Futsal.
- 10 pour un arbitre Futsal qui couvre un club de la Fédération.

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours. Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minima exigés pour plusieurs arbitres sur une saison.

### **2) Assemblée générale de fin de saison**

La CDA arrête la date du **samedi 10 juin 2023 à 15h00, au club-house de Val d'Ornain (stade de MUSSEY)**. Elle remercie le club et son président pour la mise à disposition des leurs installations. Une convocation, par courriel, sera transmise aux arbitres et acteurs du football meusien.

### **3) Coupes Meuse**

La CDA rappelle les dates des finales des coupes Meuse :

- Le samedi 17 juin 2023 pour la coupe B seniors et U18.
- Le dimanche 18 juin 2023 pour la coupe seniors A et U15.

### **4) Observations et montées/descentes**

- Les 6 AA seront observés sur 1 rencontre. Les 3 premiers pourront être désignés en Ligue, les 3 derniers officieront exclusivement en District.

- Pour rappel, 6 arbitres D3 (candidats D2) ayant satisfait à l'examen théorique seront observés sur 1 rencontre et en cas de réussite, se verront promus D2 la saison prochaine.

La CDA acte 2 descentes de D1 en D2 ;

La CDA acte 2 montées D2 en D1 ;

La CDA acte 1 descente de D2 en D3 ;



## CDA MEUSE

### **5) Étude de dossiers disciplinaires**

Deux dossiers sont étudiés. Les arbitres sanctionnés ainsi que leur club respectif seront informés des décisions prises par la CDA par courriel sur leur adresse @lgef.fr. De plus, l'intégralité du présent PV (non anonymisé) sera transmis sur Footclub.

### **6) Questions et informations diverses**

- Un « tour de table » est effectué. Aucune remarque n'est apportée par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Christian HOFFMANN souhaite à l'ensemble des membres une bonne soirée.

La réunion du bureau est levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance :

**Frédéric BOESCH**

Le Président de séance :

**Christian HOFFMANN**